

BGer 9C 393/2016 vom 20. Juni 2016

Bundesgericht, 2016-06-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_9C_393_2016

FR: TF 9C 393/2016 du 20 juin 2016

IT: TF 9C 393/2016 del 20 giugno 2016

Regeste

Prévoyance professionnelle | Prévoyance professionnelle

Erwägungen

E. 1

La cause est radiée du rôle par suite de retrait du recours.

E. 2

Il n'est pas perçu de frais judiciaires.

E. 3

La présente ordonnance est communiquée aux parties, à la Cour de justice de la République et canton de Genève, Chambre des assurances sociales, et à l'Office fédéral des assurances sociales. Lucerne, le 20 juin 2016 Au nom de la Iie Cour de droit social du Tribunal fédéral suisse Le Juge unique : Meyer La Greffière : Flury

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.